



EDITO Les zones humides constituent des espaces à enjeux environnementaux très forts. Elles sont de sérieux atouts face au changement climatique. En effet, elles participent à l'atténuation de l'intensité des crues et réduisent le ruissellement à l'origine des inondations grâce à leur capacité de stockage des eaux. En période de sécheresse et d'étiage, elles restituent progressivement aux cours d'eau et aux nappes souterraines l'eau stockée lors des périodes pluvieuses et constituent des îlots de fraîcheur. Elles participent à l'autoépuration des eaux. Elles stockent naturellement du carbone. Ce sont des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques ou les deux à la fois et abritent souvent une biodiversité rare et menacée. Afin de renforcer leur résilience et leur permettre d'assurer correctement leur rôle fondamental d'amortisseur du changement climatique, il est primordial de préserver les zones humides fonctionnelles et restaurer les zones humides dégradées. La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. La préservation des zones humides passe par la nécessaire stratégie prioritaire d'évitement des impacts négatifs sur ces milieux le plus en amont possible des projets, plans et programmes. La préservation des zones humides au travers de la planification locale (documents d'urbanisme, SAGE, contrat de milieux, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, PAPI,...) est primordiale.



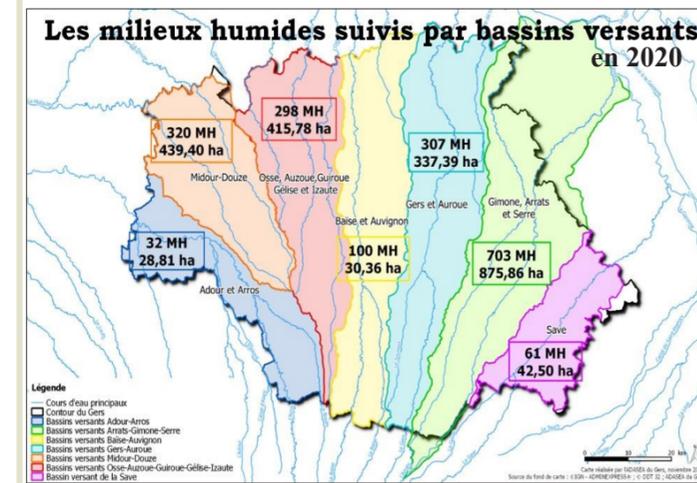
L'État, par l'intermédiaire des agences de l'eau, participe fortement à la préservation, la gestion et la restauration écologique des zones humides. Dans le cadre du plan de relance, les moyens d'investissement dédiés à cette politique nationale sont renforcés en 2021 et 2022.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous comptons beaucoup sur un partenaire comme l'ADASEA32, en tant que CATZH, qui dispose d'une compétence rare spécialisée sur le thème complexe des zones humides et accompagne depuis plusieurs années avec enthousiasme et efficacité les gestionnaires de milieux humides gersois.

Hélène GINESTE
Chargée de mission zones humides à la DREAL Occitanie

Comité de suivi de la CATZH

Le 7 décembre 2020, s'est tenu le comité de suivi de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers (CATZH 32), par visioconférence. Parmi les acteurs et partenaires financiers de la CATZH qui ont été conviés à cette après-midi, plus d'une vingtaine d'entre eux a pu se rendre disponible, participant à la réussite de ce comité. L'objectif était de présenter le bilan des actions 2019-2020 de la CATZH, de présenter quelques actions phares menées mais aussi d'échanger avec les partenaires. La présentation, complète et chiffrée, par l'équipe technique de la CATZH 32 a suscité plusieurs interventions dont certaines se sont montrées enthousiastes et rassurantes quant à l'intérêt et la pérennité de la CATZH.



La CATZH en 2019 en quelques chiffres :

- 66 diagnostics et plans de gestion
- 31 visites de conseil
- 124 visites de suivi
- 16 accompagnements fonciers
- 52 assistances techniques aux interventions spécialisées
- 16 porter à connaissance pour les collectivités
- 14 collectivités accompagnées pour la prise en compte des zones humides dans les PLU et la TVB, la gestion ou la valorisation de leurs zones humides.

De l'animation foncière auprès de collectivités, des journées techniques (foin et érosion), des rencontres lors d'évènements, des actions de communication, des interventions auprès d'étudiants...

Le réseau des gestionnaires

755 gestionnaires sont engagés dans la gestion de 1116 mares et étangs, 1551 ha de prairies humides et/ou inondables et ont bénéficié de conseils de gestion de la CATZH.

Journée mondiale des zones humides (JMZH)

Dimanche 23 février 2020: Animation dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité du Grand Auch à l'occasion de la JMZH. La vingtaine de participants a visité deux sites très différents. Sur les berges du Gers à Auch, la CATZH a présenté le bassin d'orage du CIRC aménagé pour recueillir les eaux pluviales du parking. Le bassin s'est végétalisé de façon naturelle prenant un caractère de zone humide. La Mairie a mis en place une **gestion différenciée** permettant de développer la biodiversité. A Castin, **Robert Luche, éleveur de vaches gasconnes**, a témoigné des services rendus par les prairies humides et du rôle de l'élevage dans leur préservation.



©ADASEA32

Le Concours photos des prairies naturelles du Gers

En 2020, l'ADASEA a organisé un concours photographique ouvert à tous, sur le thème "**Les prairies naturelles : une richesse pour la biodiversité et le paysage gersois**". L'objectif était de sensibiliser le public aux nombreux rôles que jouent ces prairies pour la qualité de l'eau, la biodiversité et pour l'agropastoralisme gersois.

3 photos ont été primées par le public et par le jury, présidé par Marc Didier, Président de l'ADASEA.



Coup de cœur du public © Robert LUCHE



Prix « Paysage » © Jacques SERIN



Prix « Biodiversité » © Corynn THYMEUR

Le Concours des pratiques agroécologiques prairies & parcours

Ce Concours récompense les pratiques des éleveurs sur des **prairies naturelles témoignant d'un bon équilibre d'un point de vue agricole et écologique**. En 2020, Luc Lahaye, éleveur à Louslitges a remporté le 2ème prix de la catégorie pâturage exclusif humide au Salon de l'Agriculture à Paris. **La 7ème édition a lieu en 2021 sur le territoire de l'Armagnac.**



Les partenaires de la CATZH

Toutes ces actions sont possibles grâce aux partenariats noués avec un réseau d'acteurs:



Contact :
ADASEA32, Maison de l'Agriculture, 3 chemin de la Caillaouère CS70161, 32003 AUCH CEDEX
tél : 05.62.61.79.50 mel : a032@adasea.net site : www.adasea32.fr

Rédaction et conception :
Equipe CATZH

Crédit photos : ADASEA 32



ACTION COFINANÇÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA RÉGION OCCITANIE

La zone humide de l'Isle Jourdain se dote d'un plan de gestion

Le 17 novembre 2020 s'est tenu en visioconférence le premier comité de pilotage pour le futur plan de gestion de la zone humide de l'Isle-Jourdain. Ce comité a été l'aboutissement d'un travail mené par la CATZH depuis plusieurs mois sur l'élaboration du diagnostic du territoire, sur la formulation des enjeux à partir d'ateliers de co-construction et de la déclinaison d'actions pressenties.

A la suite des 3 ateliers de co-construction de septembre et d'octobre, plusieurs pistes d'actions ont vu le jour pour être proposées au comité de pilotage. Ces ateliers ont aussi été l'occasion de faire le point sur les projets en cours et sur les intentions de projets des acteurs locaux pour les coordonner lors de la phase opérationnelle.

Trois grandes thématiques d'actions sont déclinées en 44 actions au total :

- Restauration et protection
- Gestion et connaissances
- Sensibilisation et accueil



Il reste à l'ADASEA du Gers et à ses partenaires de peaufiner ces actions afin de les rendre opérationnelles.

Ce plan de gestion, valable pour 5 ans a pour vocation de cibler et de hiérarchiser des actions en faveur de la préservation de la zone humide et de ses fonctionnalités.



Chantiers de restauration de mares

Dans le cadre de ses missions de conseil, la CATZH peut être amenée à encadrer des chantiers de restauration de mares dans le cadre d'appels à projet financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le fond FEADER. Ainsi, avec les températures clémentes de l'automne 2020, ce ne sont pas moins de 8 mares chez 3 agriculteurs qui ont été restaurées (débroussaillage, curage, reprofilage des berges). Par ailleurs, 4 d'entre elles ont également été aménagées pour l'abreuvement du bétail grâce à des descentes aménagées empierrées ou des bassins gravitaires.

De plus, dans le cadre de son partenariat avec la **Fédération Départementale des Chasseurs du Gers**, la CATZH participe depuis plusieurs années au programme Miléoc. Chaque année, la CATZH suit ainsi la faune et la flore (amphibiens, libellules, plantes) d'un lot de mares, apporte des conseils de restauration et assiste ensuite la Fédération de Chasse durant les chantiers de restauration des points d'eau suivis. En 2020, ce sont 4 mares qui ont été restaurées et un chantier d'arrachage de plantes exotiques envahissantes qui a été mis en place.



Atelier Espèces Exotiques Envahissantes

Le vendredi 16 Octobre 2020 à Sion (Gers), l'Agence Régionale de la Biodiversité et le Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi Pyrénées (CBNMP) coorganisaient, avec l'appui de la CATZH, un atelier d'échanges d'expériences sur les espèces exotiques envahissantes (EEE). 36 personnes du Réseau des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie étaient présentes.



Au programme, divers retours d'expérience et la présentation d'un centre de ressources dédié. Cette journée a également été l'occasion pour la CATZH de faire un retour sur le suivi et la **surveillance des jussies exotiques qui est mené depuis 16 ans dans le Bas-Armagnac**. L'après-midi s'est clôturée par la visite d'un étang sur lequel des chantiers d'arrachage ont lieu depuis 2017. Efficacité, difficultés, interrogations, méthodologie, de nombreuses remarques ont émergé de cette journée instructive.

Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau

Le **PTGE du Midour** a été validé le 11 mars 2020 à Mont de Marsan. Aussi, afin de mettre en place des actions concrètes concernant les milieux humides de ce bassin versant, l'Institution Adour, l'ADASEA 32, le Syndicat de rivière du Midou et de la Douze et le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Midouze (40) ont répondu à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la « **Restauration de zones humides de têtes de bassin** ». L'objectif pour la partie gersoise est de restaurer des mares, prairies humides et étangs tout en recensant et en conseillant les gestionnaires sur l'intérêt de préserver ces milieux et leurs rôles fonctionnels qui seront majeurs dans la **résilience du territoire face au changement climatique**.

Les Paiements pour Services Environnementaux

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a initié en 2019 une expérimentation de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) sur plusieurs territoires du bassin versant Adour Garonne. Le Gers comprend 3 de ces territoires. Si l'ADASEA est organisme auditeur sur ces 3 sites, la CATZH était, elle, animatrice du territoire « Gers amont ». Elle a organisé sur ce territoire une réunion de présentation du dispositif et la diffusion de l'information auprès des agriculteurs. Elle sert de relais entre l'Agence de l'eau et les différentes structures auditrices. Enfin, la CATZH est l'organisme référent pour la vérification et la qualification des Prairies humides. Pour cela, elle s'appuie sur la base de données cartographiques des milieux humides qu'elle a recensé sur le département et assure des visites conseils pour les prairies humides qu'elle ne connaît pas encore.

Bilan « Gers amont » en 2020 :



54 agriculteurs



266 400€ pour un an



3634 ha de cultures et prairies engagées
2520 ha de prairies
48 ha de prairies humides

Les PSE sont basés sur 3 critères principaux d'éligibilité :

- La diversification de l'assolement,
- La faible utilisation de traitements,
- La présence d'infrastructures agro-environnementales (mares, haies, lisières, prairies humides) et leur bonne gestion.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Depuis 2015, l'ADASEA poursuit la contractualisation de MAEC sur plusieurs territoires répondant aux enjeux de préservation des milieux humides. La première campagne de contractualisation de 2015 a pris fin en 2020. La plupart des engagements ont été renouvelés pour une durée de 5 ans et de nouveaux engagements ont été contractualisés.

Bilan des MAEC à enjeux milieux humides de 2016-2020 (estimations approximatives, sous réserve d'instruction des dossiers 2020) :



9 territoires
379 000 ha concernés



401 exploitations bénéficiaires



4 397 ha de prairies engagées
1 051 ha terres arables converties en prairies
971,8 ha de prairies inondables

2 065 ha en mesures systèmes
dont 143,28 ha de prairies humides ou inondables connues de la CATZH



33,73 km de fossés



224 mares et étangs

Projet de valorisation du foin de prairies inondables

Grâce aux efforts menés par la CATZH depuis 2015, l'ADASEA32 et la **Chambre d'Agriculture du Gers** travaillent en partenariat depuis le 24 novembre 2020 au démarrage des premières actions de ce programme de 3 ans.

Les actions prévues contribueront à la structuration d'une filière agro-environnementale du foin issu des prairies naturelles inondables (PNI) et à l'exploration de divers débouchés économiques.

bouchés économiques.

Les grands axes de travail sont les suivants :

- Amélioration des connaissances des PNI** : analyses de fourrage, de sol, étude des pratiques agricoles, création d'une typologie fonctionnelle sur la base d'inventaires floristiques, essais agronomiques...
- Valorisation par l'élevage** : promotion professionnelle, promotion d'une plateforme de vente de foin, organisation de bourses aux fourrages et d'événements, création d'outils, animation de journées d'échanges techniques...
- Exploration de la filière énergétique pour les foins de mauvaise qualité et parfois sablés par les inondations** : étude d'opportunité sur le territoire, analyse de combustibilité, essais pour la méthanisation...
- Exploration du débouché de vente en jardinerie/animalerie pour l'alimentation des rongeurs** : étude de marché, de faisabilité, de conditionnement...
- Construction d'une marque de foin de PNI associée à un cahier des charges**,
- Communication et promotion autour du projet, des PNI et de la filière.**



Pour suivre ce programme, rendez-vous sur www.adasea32.fr